

Conseil Municipal
21 FEVRIER 2014
Procès Verbal

Sous la présidence de : M. Daniel VERDELHAN

Présents : COURBIER - DEL CONFETTO - COMTE - GARD - BELLAGAMBA - GRAVEZAT - GUILLEMET - ALLARD-CROUZET - FRANCE - HLYWA - GARCIA - MALACHANNE - MERLE - PERTUS - ROUQUETTE - ROUX - SINET

Procurations : GRAS a donné procuration à HLYWA

GAUFFROY a donné procuration à GARD

RIOS a donné procuration à COMTE

Excusée : AYMARETTI

Absente : TEYSSIER.JAVEL

Le Conseil Municipal élit Madame Hlywa comme secrétaire et approuve le procès verbal de la dernière séance.

Monsieur le Maire renouvelle ses condoléances et celles du Conseil à l'intention de Cécile Allard-Crouzet et de Chantal Guillemet qui ont perdu l'une son beau-père et l'autre son époux.

Il propose une modification de l'ordre du jour :

- retrait de la délibération « création poste agent de maîtrise »
(la commission du personnel n'ayant pas donné son avis)
- ajout d'une délibération « renouvellement de la ligne de crédit »
(proposition oubliée de la commission des finances)

Le Conseil donne son accord à cette modification

Adoptée à l'unanimité.

Monsieur le Maire entame l'ordre du jour qui comporte l'examen du compte administratif 2013.

Il propose avant de quitter la salle, d'élire pour cette délibération, Monsieur Courbier 1^{er} adjoint, comme président de séance. Proposition adoptée à l'unanimité.

Monsieur Comte, adjoint aux finances expose les propositions de sa commission concernant les 5 délibérations budgétaires.

1- Compte administratif

Il est voté chapitre par chapitre (Adoptée à l'unanimité)

Le budget de l'eau fait apparaître un excédent de 116 676,19 €

Celui de l'assainissement un excédent de 208 745,22 €

Celui de la commune un excédent de 39 474,58 €

2- Compte de gestion

Identique au centime d'euro près, au compte administratif, il est adopté.

Adopté – 1 abstention

3- Affectation des résultats

Pour le budget de la commune, l'excédent du fonctionnement est affecté à la couverture du déficit du budget investissement et le reste en réserve.

Pour les budgets de l'eau et de l'assainissement les excédents de fonctionnement sont affectés aux budgets investissements.

Adopté – 1 abstention

4- Taux d'impositions pour 2014

Compte tenu de la ressource nouvelle (50 000 €) en provenance de l'usine TMB, il est proposé de ne pas augmenter en 2014 les taux des 3 taxes (taxes habitation – taxe foncière bâti – taxe foncière non bâti) L'augmentation de ces taux de 1 % comme les années précédentes ne rapporterait que 12 000 € environ.

Les valeurs locatives (bases) seront augmentées de 0,9 % par l'Etat. Dès que ces bases seront communiquées, la préparation du BP commencera et il sera voté avant les élections.

<i>TAXE HABITATION</i>	14,42 %
<i>FONCIER BATI</i>	20,47 %
<i>FONCIER NON BATI</i>	69,06 %

Adopté à l'unanimité.

5- Renouvellement de la ligne de trésorerie

L'actuelle ligne de trésorerie contractée en 2013 fonctionne jusqu'à la fin mars (elle a été remboursée en totalité). Pour faire face aux retards de versement des dotations de l'agglo, à la perception des subventions qu'une fois les factures acquittées, il est proposé de recourir à une nouvelle ligne de trésorerie d'un montant de 200 000 € aux conditions habituelles.

Adopté - 1 vote contre

6- Création poste ATSEM

L'une des employées de l'école maternelle, recrutée à l'occasion de l'ouverture de la 5^{ème} classe, ayant été reçue au concours de qualification des ATSEM, il convient de créer un poste correspondant au tableau des effectifs pour l'y affecter à la fin de sa stagiarisation.

Adopté – 1 abstention

7- Approbation du rapport de la CLET

Vu le rapport concernant les charges transférées de la commune vers la communauté d'agglomération, adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées et qui détermine le coût de ces charges et le calcul de l'attribution de compensation de notre commune pour l'exercice 2013.

Le Conseil décide d'approuver ce rapport.

Adopté – 1 abstention

8 – Avis sur le projet P.P.R.T.

Notre commune comme les autres communes ou personnes associées est appelée à donner un avis sur le projet de PPRT qui a fait l'objet d'étudier par divers organismes, d'examen par la Commission locale d'information et de concertation du comité de suivi, de rencontres avec la population (riverains immédiats, commerçants etc....).

Le Conseil juge ce PPRT moins contraignant que l'ancien PIG, plus facile à justifier (le porté à connaissance qui épouse les limites du futur PPRT ayant déjà permis la construction de nouveaux lotissements)

Il donne donc un avis favorable à ce projet et s'engage à veiller à ce que les travaux de confinement prescrits soient pris en charge par l'Etat, les industriels et la collectivité percevant l'ex TP.

Adopté – 1 abstention.

9- Prise en charge voirie et réseaux du futur lotissement de la Tour Bécamel

A la demande du promoteur, le Conseil accepte la prise en charge des réseaux, de la voirie, des espaces verts etc... au futur lotissement dès la réception des travaux à condition que la Commune et les services concernés (Veolia – Cté agglo) soient associés au déroulement du chantier, puissent exercer leur contrôle et que les éventuelles réserves à la réception des travaux soient levées.

Adopté – 1 abstention

10- Avenant avec le Centre de Gestion

Monsieur le Maire est autorisé à signer avec le Centre de Gestion un avenant à la convention de médecine préventive qui prévoit que en l'absence de médecin disponible, la consultation périodique sera suspendue et toute consultation d'urgence ou nécessaire sera facturée 50 €.

Adopté

11- Noms de rue

A la demande du Comité de quartier « Cœur de Salindres », le Conseil décide que la rue Centrale sera nommée rue Pierre Couronne.

A la demande des services postaux l'ancien chemin du Four à Chaux dans sa partie supérieure sera dénommé : Impasse du Four à chaux.

Adopté